



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017

Délibération

2017-17. TAXE D'INHUMATION 2017

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 31

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Marcel GINOUX, Céline VIOLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

Excusées ayant donné pouvoir : 4

Mélissa TROUVE à Marcel GINOUX, Caroline AUDOUIN à Françoise BLEYNIE, Josette GROLEAU à Brigitte FAVREAU, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel GINOUX

Date de la convocation : 10 février 2017

Date d'affichage : 24 FEV. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2223-22,

Considérant la nécessité de voter le montant 2017 des taxes funéraires,

Après consultation de la commission « Gérer » du 3 février 2017,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer :

- sur l'approbation pour 2017 du montant de la taxe d'inhumation en terrain concédé et en case columbarium concédée : 39 euros

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 5 (François EHLINGER, Laurence HENRY, Brigitte FAVREAU en son nom et en celui de Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET)

Abstention : 2 (Philippe CALLAUD en son nom et en celui de Renée BENCHIMOL-LAURIBE)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

